

An aerial photograph of a wetland landscape. A winding river or stream flows through the center, surrounded by marshy areas with varying shades of blue, green, and brown. The water reflects the sky, and the surrounding land shows intricate patterns of vegetation and water.

Politique
d'engagement

LAZARD
FRÈRES GESTION

Sommaire

Politique d'engagement

Objectifs

p. 3

Approche

p. 3

Engagement individuel

p. 4

Engagement collaboratif

p. 11

Politique d'exclusion

p. 12

Politique d'engagement

Objectifs

Lazard Frères Gestion a la conviction que la prise en compte de facteurs de long terme par les entreprises est indispensable à la pérennité de leur performance économique. Parmi ces facteurs, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font l'objet d'une attention particulière de notre part de même que les questions de long terme qui intéressent et affectent l'ensemble des « parties prenantes » (actionnaires, employés, fournisseurs et consommateurs) de ces entreprises.

Il est donc important pour Lazard Frères Gestion d'inciter les entreprises à intégrer les enjeux ESG dans leur modèle de développement. Le moyen d'atteindre cet objectif est d'exercer nos droits de vote conformément aux intérêts de nos clients et de nous engager auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Approche

Gestionnaire d'actifs d'une maison établie depuis plus de 170 ans, Lazard Frères Gestion fonde sur l'analyse fondamentale du cycle économique ses stratégies d'investissement. L'ensemble des gestionnaires intègre à ses modèles des facteurs de court, de moyen et de long terme afin de valoriser les entreprises au plus juste.

L'engagement auprès des émetteurs nous permet aujourd'hui de nous assurer que les sociétés dans lesquelles nous investissons partagent cette vision de long terme, notamment en ce qui concerne les critères ESG.

Nous ne nous donnons pas comme but de condamner une entreprise sur ses pratiques : l'exclusion des valeurs de nos fonds reste l'exception dans la mesure où elle constitue souvent une réponse peu adaptée car moins efficace pour faire infléchir les pratiques des entreprises.

En restant investisseurs, nous conservons une influence sur les réponses qu'elles apportent et sur leur adhésion à la transition. C'est dans ce même état d'esprit que nous abordons notre politique de vote, qui complète cette politique d'engagement, et que vous pouvez retrouver en deuxième partie.

Notre politique d'engagement se veut un accompagnement des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, dans une transition devenue essentielle. Nous cherchons à promouvoir en priorité le dialogue direct avec nos analystes-gérants qui sont au plus proche des sociétés, souvent avec le soutien de l'équipe ESG.

Ce processus s'inscrit dans le cadre plus large de l'intégration des critères ESG dans la gestion de Lazard Frères Gestion puisqu'il nous permet aussi d'affiner notre analyse et d'accroître la prise en compte des risques et des opportunités que les entreprises peuvent comporter.



Engagement individuel

En tant qu'investisseurs responsables, nous sommes convaincus que nous pouvons avoir un impact positif grâce à un engagement direct et un dialogue soutenu avec les sociétés dans lesquelles nous investissons ou envisageons d'investir.

L'objectif de notre démarche d'engagement est avant tout d'inciter les sociétés à s'améliorer de manière constructive sur l'ensemble de leurs pratiques ESG et ainsi de protéger la valeur des investissements en les rendant durables. Nos actions d'engagement sont menées par les analystes-gestionnaires et les spécialistes ESG après identification des enjeux pertinents pour chaque société.

Elle se fonde notamment sur notre table de matérialité propriétaire. D'autres outils sont utilisés pour réaliser une analyse approfondie des sociétés qui peuvent donner lieu à un engagement.

Parmi eux :

- **Les plateformes d'information**, dont Bloomberg et Factset, qui informent sur des nouvelles ou controverses sur les entreprises ;
- **La recherche sell-side** (notes de broker, newsletter ESG) ;
- **Les conférences et événements spécifiques** ;
- **Les rapports de sociétés de conseil en vote**, dont Glass Lewis ;
- **Des données spécifiques d'agences de recherche**, dont ISS ESG, MSCI, Ethifinance et SFJ Technologies.

Dialogue avec les fournisseurs de données

Afin d'alimenter nos analyses, nous avons recours à divers prestataires de données. Dans un souci de vigilance, les offres de nos prestataires de données sont revues régulièrement afin d'être certain de bénéficier des services les plus adaptés pour notre gestion.

Nous sommes en dialogue constant avec les prestataires lorsque nous identifions une irrégularité de la donnée.

Dans un cadre d'amélioration continue, nous effectuons une veille permanente des offres des fournisseurs d'analyse de données extra-financières.

I. Types d'engagement

Lors de leurs rencontres avec le management, les analystes-gestionnaires réalisent des actions d'engagement ESG, parfois appuyés par les spécialistes ESG. Ces derniers rencontrent aussi les entreprises lors d'événements de place dédiés à l'ESG ou lors de rendez-vous spécifiquement dédiés à l'ESG. Des visites sur site en lien avec la politique RSE de l'entreprise sont également possibles.

Nous distinguons deux types d'engagement avec les entreprises :

- **Le dialogue** prend la forme d'un échange avec l'entreprise sur ses pratiques et politiques ESG. Il permet de témoigner notre intérêt et notre sensibilité aux thématiques ESG et d'assurer un suivi dans le temps de l'évolution de la performance extra-financière des entreprises.

- **L'engagement approfondi** peut soit prendre la forme de demandes concrètes aux entreprises, soit représenter un dialogue plus poussé avec l'entreprise dans lequel l'ESG constitue un élément significatif.

Dans ce cas, l'objectif est de sensibiliser la société sur un ou plusieurs axes d'amélioration et sur la prise en compte de leur notation ESG dans la décision d'investissement. Ces axes sont formulés par les analystes-gestionnaires en collaboration avec les spécialistes ESG et sont évalués dans le temps afin d'améliorer ou dégrader la notation interne de l'entreprise.

Processus d'escalade notes internes ESG

Notre processus d'escalade sur les notations internes ESG s'articule selon les deux étapes suivantes :

1 Déclenchement du processus

Si, lors de la création ou de la mise à jour d'une grille ESG interne, la société est évaluée avec une note ≤ 1 sur un des trois piliers ou ≤ 2 sur sa notation ESG globale, la société entre en liste de suivi ou en liste d'exclusion, selon l'avis du Comité.

- L'entrée en liste de suivi conduit systématiquement à l'une (ou plusieurs) des trois actions suivantes :
 - L'initiation d'un engagement approfondi afin que l'analyste obtienne davantage d'informations ;
 - Un vote d'opposition à l'assemblée générale de la société afin de manifester notre désaccord avec la stratégie en cours ;
 - Un commentaire justificatif de l'analyste détaillant les motivations du maintien du titre en portefeuille dans l'intérêt des porteurs du fonds.
- L'entrée en liste d'exclusion implique le désinvestissement de la valeur si elle est gérée en portefeuille.

2 Comité trimestriel

Les valeurs figurant sur la liste de suivi font l'objet d'une analyse spécifique devant le comité « Engagements ». Ce comité réunit trimestriellement des représentants des différentes gestions (Actions, Taux et GP), des commerciaux, de l'ESG. Il est co-présidé par le Directeur de la gestion institutionnelle et le Directeur de l'ESG.

Au terme de l'échange, une valeur en liste de suivi peut faire l'objet :

- D'une sortie de liste de suivi en raison d'un développement satisfaisant
- D'un maintien en liste de suivi dans l'attente de nouveaux éléments ou dans l'intérêt des porteurs
- D'une sortie de la liste de suivi pour une entrée en liste d'exclusion.

De même, une valeur en liste d'exclusion peut faire l'objet :

- D'un maintien en liste d'exclusion
- D'une sortie de la liste d'exclusion pour une entrée en liste de suivi en raison de nouveaux développements concernant la valeur.



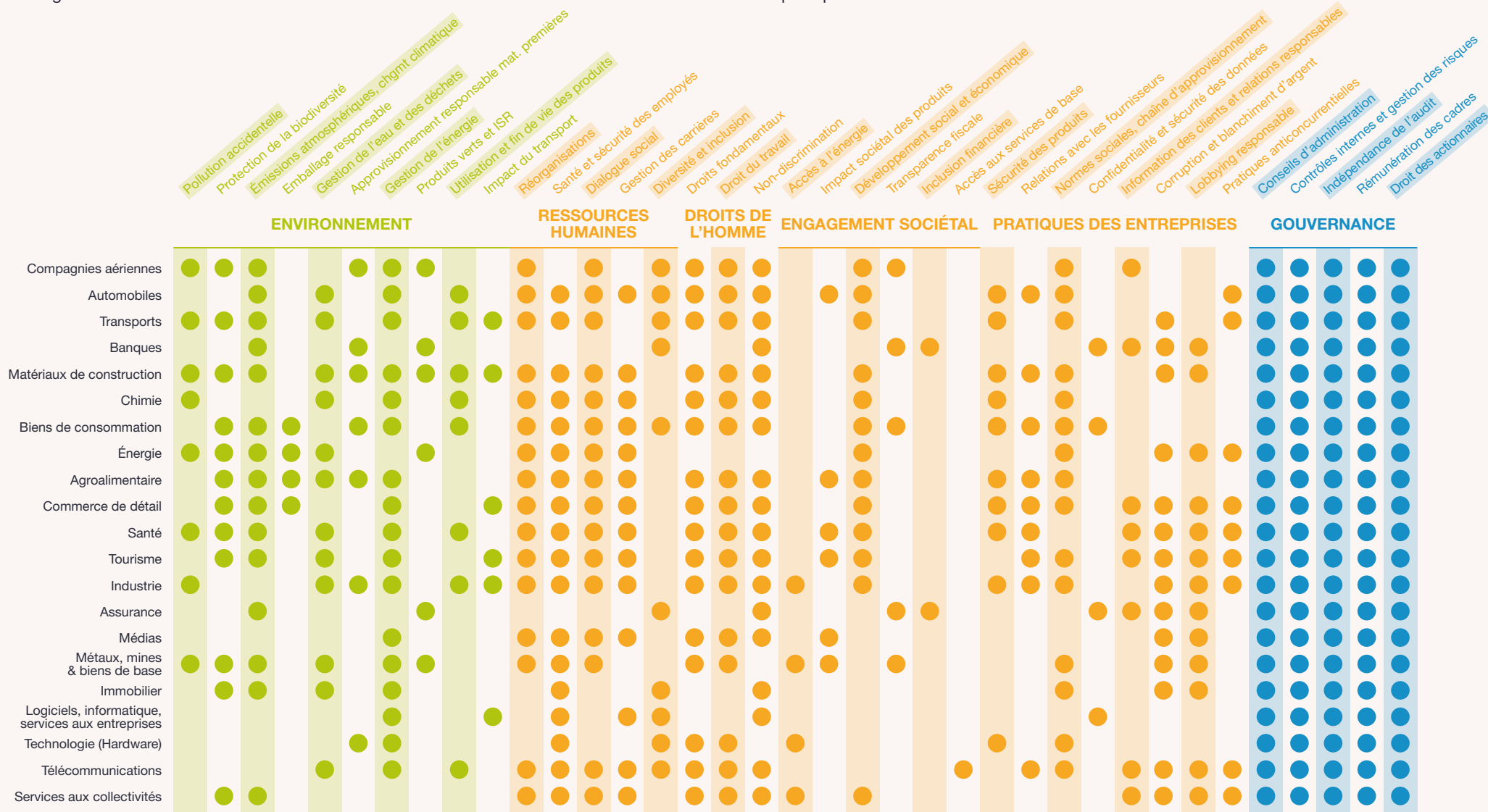
II. Axes d'engagement

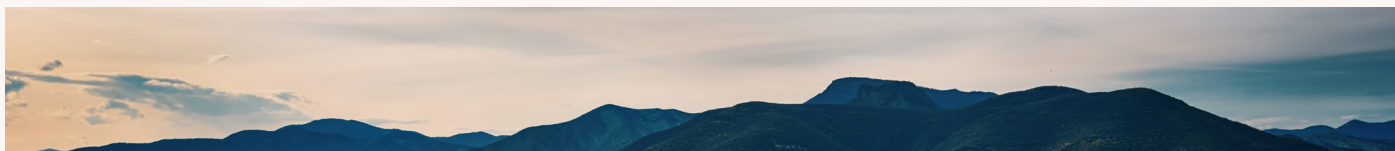
Pour la totalité de nos fonds, les axes d'engagement sont définis à la fois au niveau de la société de gestion et en tenant compte des particularités spécifiques à chaque entreprise.

Préalable à toute action, un effort significatif de transparence de la part de l'ensemble des entreprises est désormais attendu. Il est, en effet, primordial d'inciter les entreprises à communiquer davantage sur leurs performance extra-financière pour pouvoir connaître, évaluer et, le cas échéant, peser sur leurs pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance.

De plus, la définition des investissements durables au sens du règlement SFDR requiert d'évaluer la performance des entreprises sur 14 indicateurs, les Principal Adverse Impacts (PAI). Le manque de données sur ces indicateurs rend difficile la classification d'entreprises cotées en tant qu'investissement durable.

Au niveau sectoriel, la table de matérialité propriétaire nous permet d'identifier les enjeux les plus importants pour un ensemble d'activités données. Sur chacun de ces enjeux, les entreprises sont évaluées en fonction des performances de leurs pairs. Cette table permet ainsi d'inciter les entreprises concernées par nos actions d'engagement à adopter les meilleures pratiques relativement à ces dimensions.





Dans le cadre de notre **stratégie d'alignement à l'Accord de Paris**, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Notamment, nous avons l'objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C en 2050. Pour cela, nous avons fixé les objectifs de vote et d'engagement suivants :

Objectifs de court terme 2022 - 2023 (réalisés)

- Engager un dialogue avec les 10 entreprises investies pour lesquelles l'indicateur de température est le plus élevé,
- Engager un dialogue avec les 10 entreprises qui représentent la plus grande contribution au réchauffement imputables à nos investissements selon l'indicateur température,
- Soutenir les résolutions sur le climat dans le cadre de la politique de vote aux Assemblées générales.

Objectifs de moyen terme 2024 - 2030

- Accompagner les entreprises et projets dans lesquels nous investissons vers une trajectoire d'alignement d'ici 2050 via de l'engagement.

Objectifs de long terme 2030 et au-delà

- 100% des entreprises investies ont une trajectoire de décarbonation / un alignement 2°C validé.

Dans le cadre de sa **stratégie Biodiversité**, Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court, moyen et long terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Notamment, les objectifs de vote et d'engagement suivants ont été fixés :

Objectifs de court terme 2022 - 2023 (réalisés)

- Engager avec les 10 moins bonnes entreprises sur notre score biodiversité,
- Engager avec les 10 entreprises représentant notre plus grande exposition sur notre score biodiversité,
- Ajouter un engagement lié à la biodiversité dans notre politique de vote.

Objectifs de moyen terme 2024 - 2030

- Diminuer, grâce à l'engagement, la part d'entreprises sans objectifs liés à la biodiversité.

Objectifs de long terme 2030 et au-delà

- Conduire tous nos investissements à une politique Zéro Déforestation,
- Augmenter l'efficacité en eau de nos investissements, en particulier dans les zones de stress hydrique,
- Les entreprises investies (pour lesquelles la biodiversité est matérielle) doivent avoir une trajectoire d'alignement biodiversité validée.

III. Application chez Lazard Frères Gestion

Pour les fonds Obligataires, la priorité est donnée aux émetteurs ayant les notes ESG « les plus faibles » des portefeuilles. Pour les fonds Actions, la priorité est donnée aux titres détenus dans les fonds labélisés ISR.

Fonds ISR

Pour les fonds ISR, les objectifs extra-financiers sont définis au niveau de quatre indicateurs extra-financiers. Ils constituent les axes principaux d'engagement auprès des entreprises de ces fonds. De plus, les fonds ISR respectent les critères d'engagement de la v3 du label ISR. Afin de le rendre plus exhaustif, le dialogue avec les entreprises des fonds ISR peut être élargi aux quatre thématiques qui englobent ces indicateurs :

Environnement

Les indicateurs de référence sont **l'intensité, l'empreinte carbone et les initiatives de réduction des émissions carbone**. Le dialogue peut porter, par exemple, sur le calcul du scope 3, la validation SBTi de la trajectoire de réduction d'émissions carbone, le mix énergétique, la consommation d'eau et d'électricité, l'impact de la chaîne de valeur sur l'environnement.

Social

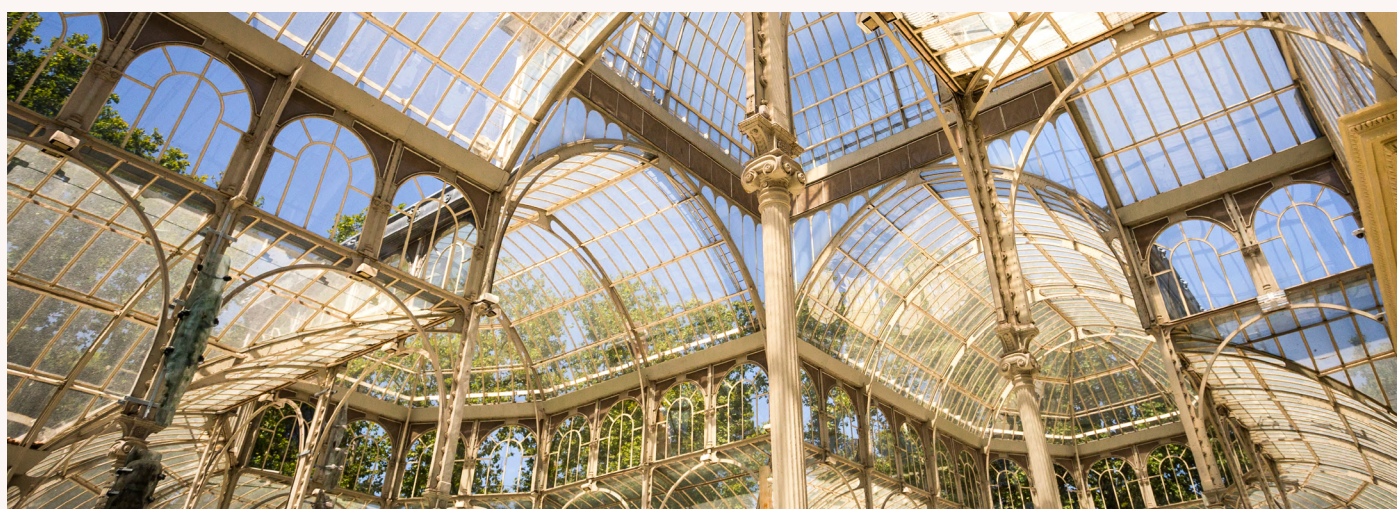
Les indicateurs de référence sont le taux de femmes dans l'encadrement, la satisfaction des employés, **la rotation du personnel, le dialogue social et le nombre de controverses sévères ou critiques relatives aux ressources humaines**. Le dialogue peut porter plus largement sur la diversité, l'employabilité, la gestion du capital humain, l'impact social des produits.

Droits humains

Les indicateurs de référence sont le taux de signataires au Pacte Mondial des Nations Unies et **le pourcentage d'entreprises faisant l'objet de controverses sévères ou critiques relatives aux droits humains**. Le dialogue peut concerner l'impact des opérations sur les droits humains, les controverses liées à des sujets de droits humains ou de corruption.

Gouvernance

Les indicateurs de référence sont le taux d'administrateurs indépendants du Conseil d'Administration ou de Gouvernance et **la formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption**. Le dialogue peut aussi porter sur la séparation des rôles de Président et Directeur Général, la parité entre les femmes et les hommes au sein des Conseils, la transparence des documents publics et tout sujet relatif à l'Assemblée Générale.



Fonds Article 9 SFDR

Pour les fonds Article 9, un objectif extra-financier est établi au préalable. Les actions d'engagement sont menées sur cette thématique de manière systématique avec l'ensemble des entreprises en portefeuille, au moins une fois par an. Les questions sont reportées et font l'objet de statistiques en fin d'année.

Lazard Human Capital

Le fonds **Lazard Human Capital** a pour objectif d'investir dans des entreprises qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et se distinguent par la qualité de leur gestion du Capital Humain c'est-à-dire le processus mis en œuvre par les entreprises pour former, transmettre les savoirs, motiver, fidéliser, recruter leurs collaborateurs en fonction de leurs besoins dans le cadre de leurs stratégies de développement. La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par des indicateurs de durabilité qui, en priorité, font l'objet d'échanges avec les entreprises du portefeuille :

- Le nombre d'heures de formation par employé et par an ;
- Le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur ;
- Le taux de rotation annuel des effectifs ;
- L'implication du management dans la formation des collaborateurs sur les sujets liés à la diversité ;
- L'étendue de l'attribution des avantages sociaux.

Des objectifs personnalisés sont élaborés pour toutes les entreprises en portefeuille afin de les inciter à améliorer leurs pratiques et à s'aligner sur les meilleures de la place.

Les entreprises qui ne sont pas présentes en portefeuille peuvent également faire l'objet d'une démarche d'engagement. En effet, il est possible que nous ayons un intérêt pour une entreprise pour des raisons financières, mais que son profil extra-financier ne lui permette pas d'entrer dans l'univers. Dans ce cas, après identification des points bloquants (critères Capital Humain, ou entreprise non-durable à cause d'un mauvais résultat sur les PAI...), Lazard Frères Gestion entre en contact avec l'entreprise pour émettre des recommandations ciblées.

Si nous n'observons pas d'évolution positive pour les titres en portefeuille, une procédure d'escalade est déclenchée. Elle débute par un accroissement de la fréquence des contacts avec l'entreprise, puis des demandes concrètes sur l'atteinte d'objectifs pouvant aller jusqu'à un vote « sanction » contre certaines résolutions aux assemblées générales. Si les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants après un an, la position sera cédée.



Le fonds **Lazard Global Green Bond Opportunities** investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type Social Bond ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type Sustainability Bond dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux.

Les obligations de type Green Bond, Social Bond ou Sustainable Bond sont évaluées grâce à une grille d'analyse interne (voir [Notre Approche Responsable](#)) et doivent respecter les principes et les lignes directrices définis par l'International Capital Market Association (ICMA).

Une procédure d'engagement approfondie avec les émetteurs d'obligations vertes (Green Bonds), sociales (Social Bonds) ou durables (Sustainable Bonds) que nous avons en portefeuille peut être menée dans certains cas, en particulier ceux listés ci-dessous :

AMÉLIORATION DES PRATIQUES DES ÉMETTEURS

Engagement thématique afin d'encourager les émetteurs à adopter les meilleures pratiques.

UTILISATION DES FONDS

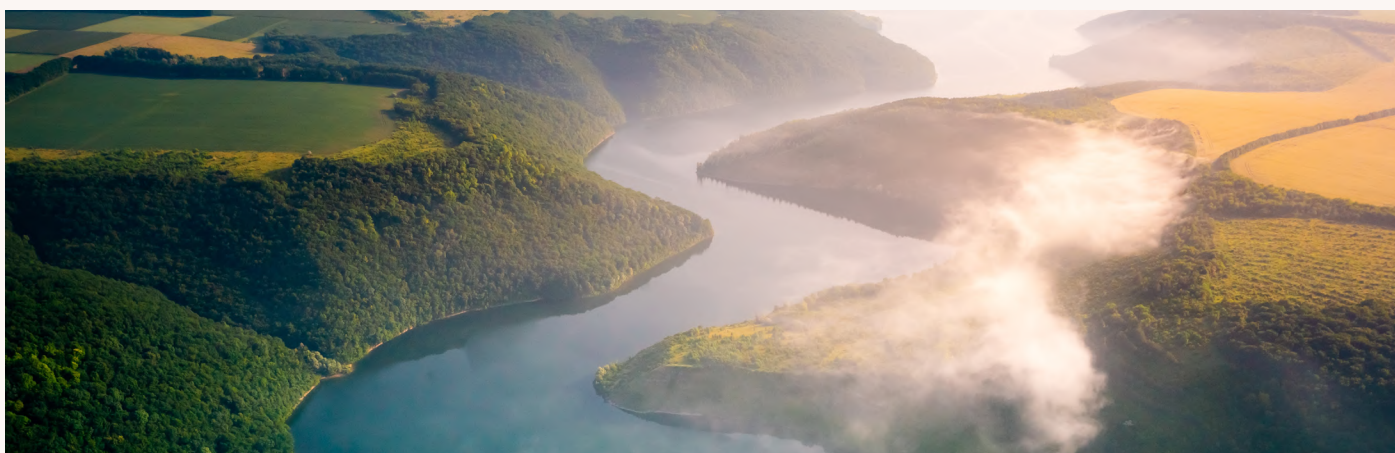
Les projets financés ne correspondent pas aux critères d'éligibilité mentionnés dans le document cadre d'émission.

RAPPORTS D'ALLOCATION ET D'IMPACT

- L'émetteur n'a pas publié le rapport d'impact et/ou d'allocation dans les temps ;
- Le rapport ne fait pas l'objet d'un audit externe alors que ce contrôle était initialement prévu ;
- Les informations diffusées dans le rapport d'allocation et d'impact ne font pas preuve de transparence, de précision et d'intégrité.

CONTROVERSES

- Les projets financés par l'obligation verte font l'objet d'une controverse ;
- Une controverse récente de sévérité haute ou critique liée à l'émetteur ayant un lien direct avec l'émission verte et a un impact sur les projets financés. Si l'émetteur ne parvient pas à corriger ou à justifier sa situation, l'équipe de gestion pourra envisager le désinvestissement de sa position.



Engagement collaboratif

I. Coalition d'actionnaires

L'engagement collaboratif de Lazard Frères Gestion est une forme d'engagement conjoint qui associe plusieurs investisseurs. Il s'agit de groupes d'investisseurs qui travaillent ensemble en dehors de tout réseau formel ou autre organisation.

Nous avons ainsi signé la tribune « Moving Together on Nature » des PRI en décembre 2022. Cette lettre ouverte aux Parties de la COP 15 Biodiversité appelle à l'adoption d'un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité. Elle s'inscrit dans la continuité de l'Accord de Paris, qui demande à tous les pays signataires d'exiger du secteur financier l'alignement avec les objectifs climatiques.

III. Signature des PRI



Lazard Frères Gestion a décidé en 2014 de signer les Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment) des Nations-Unies.

L'initiative PRI, qui vise à mieux intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux décisions d'investissement, réunit 1 800 signataires gestionnaires de 70 000 milliards de dollars d'actifs dans plus de 50 pays.

V. Soutien à la TCFD



Depuis 2020, Lazard Frères Gestion compte parmi les « TCFD Supporters ». La TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures) est un groupe de travail mis en place fin 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20 (FSB).

Cette instance a pour vocation d'identifier les informations utiles aux investisseurs pour estimer les risques et opportunités liés au changement climatique. Présidée par Michael Bloomberg, elle se compose de gestionnaires d'actifs, fonds de pension, grandes entreprises, cabinets comptables et de conseil et agences de notation. Elle promeut activement la publication d'informations sur les risques financiers liés au climat et au changement climatique afin que les investisseurs, emprunteurs, assureurs et actionnaires puissent prendre des décisions avec un maximum de données à leur disposition et agit pour aider les entreprises à évaluer les risques qui découlent de leurs activités et sensibiliser le grand public à ces questions.

II. Engagements de place, enquêtes et groupes de travail

Lazard Frères Gestion s'engage ponctuellement dans un dialogue avec différents organismes comme, par exemple, l'AFG. Ce dialogue peut prendre la forme d'une participation à des groupes de travail ou la communication de données sur des enjeux d'investissement socialement responsable ou d'ESG.

IV. Adhésion au CDP



Lazard Frères Gestion a décidé début 2020 de devenir signataire du CDP. Le CDP, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project », encourage les entreprises, les investisseurs et les villes à développer une culture de la transparence afin de construire une économie plus durable en mesurant leur impact sur le climat, sur l'utilisation des ressources en eau et sur les forêts.

Cette organisation internationale à but non lucratif détient la base de données mondiale la plus importante sur la performance environnementale des entreprises et des collectivités locales et son questionnaire sert de référence en matière de reporting carbone.

VI. Finance for Biodiversity Pledge



Nous avons signé en octobre 2022 le Finance for Biodiversity Pledge. Cette chartre nous engage à collaborer et partager le savoir et les pratiques liés à la biodiversité, à s'engager auprès des entreprises pour qu'elles réduisent leur impact sur la biodiversité, à mesurer l'impact dans notre gestion, à avoir des objectifs biodiversité et à publier les informations liées à la biodiversité dans nos reportings.

Cette chartre nous engage à :

- Collaborer et partager notre savoir
- Engager le dialogue avec les entreprises
- Mesurer l'impact
- Avoir des objectifs
- Publier nos reporting

Politique d'exclusion

Exclusions normatives

Armes controversées

Lazard Frères Gestion exclut les investissements dans les entreprises impliquées dans la mise au point et la fabrication d'armes biologiques, conformément à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (CABT) de 1972 ainsi que la production d'armes chimiques, en application de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) de 1993.

Notre politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la diffusion des armes prohibées par ces Conventions. Elle s'applique également aux émetteurs produisant et/ou diffusant des éléments essentiels à leur fabrication.

Son périmètre s'étend donc aux armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel ainsi qu'aux armes biologiques et chimiques.

Enfin, depuis 2023, Lazard Frères Gestion exclut toute entreprise domiciliée dans un pays non signataire du Traité de Non-Prolifération (1968) et impliquée dans la production d'armement nucléaire, grâce aux données de notre partenaire MSCI.

Violation du Pacte mondial des Nations Unies

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG et les analystes-gestionnaires prêtent une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque entreprise est analysée et placée sur liste d'exclusion ou fait l'objet d'une procédure d'escalade en cas de violation des Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

PROCÉDURE D'ESCALADE

Une procédure d'escalade est mise en place lorsque la gravité ou la réalité de la violation d'un des Principes du Pacte mondial des Nations Unies sont contestées par Lazard Frères Gestion.

- Lorsque la gravité de la controverse est questionnée par Lazard Frères Gestion, l'entreprise est inscrite sur la liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est mis en place afin de garantir un droit de réponse à l'entreprise.
- En l'absence de réponse satisfaisante et passé un délai de 6 mois, si le non-respect d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies se révèle sévère, avéré et répété, l'entreprise sera inscrite sur liste d'exclusion.
- Dans le cas où le non-respect de l'un des 10 principes des Nations-Unies est contesté par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur liste de suivi et font l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG.

Cette liste de suivi est mise à jour chaque trimestre en fonction de nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes (engagement, suivi, exclusion) à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion. Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sera sortie des listes.

Exclusions sectorielles

Tabac

Lazard Frères Gestion n'investit pas dans les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.

Notre politique ne concerne pas les entreprises indirectement impliquées dans l'industrie du tabac via des produits et/ ou services secondaires (ex : fournisseurs d'emballages, compagnies aériennes, services de vente aéroportuaires), leur activité n'étant pas exclusivement tournée vers le tabac.

Charbon

Lazard Frères Gestion exclut tout investissement dans les entreprises dont :

- Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.

PROJETS ET EXPLORATION

Exclusion des entreprises ayant des projets de développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon

ACTIVITÉS

Extraction et production

Production annuelle
supérieure à

10 MT

Part des revenus provenant des
activités liées au charbon supérieure à

10%

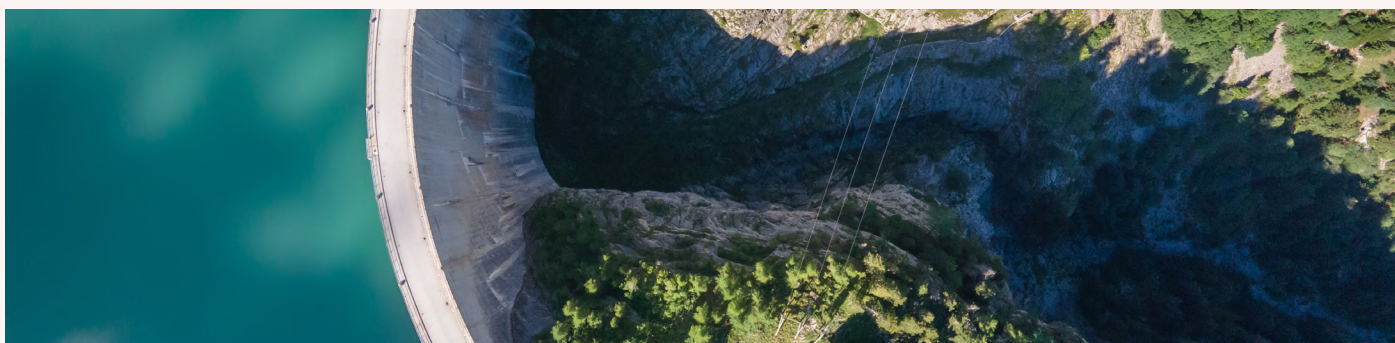
Électricité

Capacités installées fonctionnant
au charbon supérieures à

5 GW

Part du mix énergétique liée
au charbon supérieure à

10%



An aerial photograph of a wetland landscape. A winding river flows through the scene, surrounded by dense, brownish vegetation. A large, light-colored island or sandbar is prominent in the center. The overall color palette is dominated by deep blues and earthy browns.

LAZARD
FRÈRES GESTION